

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre} NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.
10 — 28 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 23 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* vient de confirmer les renseignements que nous avons donnés à plusieurs reprises sur le projet d'une Caisse générale des assurances agricoles. Le journal officiel entre, comme nous l'avons fait, dans les détails de cette entreprise, et répond aux observations présentées par plusieurs journaux dont les critiques étaient faciles à combattre. Le gouvernement n'entend point créer une concurrence à l'industrie privée; le projet qu'il a présenté au conseil d'Etat est conforme aux règles d'une sage et généreuse économie, et l'ignorance seule de l'état actuel des assurances agricoles pouvait représenter l'établissement d'une Caisse générale comme nuisible ou dangereuse. La tâche sera difficile, sans doute; mais le gouvernement saura respecter tous les intérêts privés mis en jeu, et son expérience et sa sagesse seconderont le sentiment élevé qui lui a dicté une mesure nouvelle en faveur de l'agriculture, c'est-à-dire en faveur des grands intérêts du pays. — ERNEST DRÉOLLE. (*Constitut.*)

Voici la note du *Moniteur*:

« Le *Moniteur* du 17 juin dernier annonçait que le gouvernement venait de soumettre au conseil d'Etat le projet d'une caisse générale d'assurances agricoles, destinée à indemniser, au moyen d'une contribution annuelle, fixe et volontaire, les cultivateurs des pertes causées dans leurs récoltes et leurs bestiaux par la grêle, la gelée, l'inondation et la mortalité.

« L'espoir de voir bientôt se réaliser une institution que réclament depuis longtemps tous les organes des besoins et des vœux de l'agriculture, a été accueilli par les populations rurales et par tous ceux qui ont à cœur les intérêts agricoles avec la plus vive sympathie. Il n'en pouvait être autrement d'un projet dont l'unique but est d'employer l'action tutélaire de l'Etat à garantir, de la manière la plus efficace et la plus économique, les habitants des campagnes contre les fléaux qui les désolent, et à leur assurer le fruit de leurs travaux. Aussi ne

s'explique-t-on les critiques dont cette institution a été l'objet de la part de certains journaux, qu'en supposant qu'ils n'en connaissent point les dispositions fondamentales.

« Le projet présenté au conseil d'Etat ne mérite aucun des reproches qu'on lui a si gratuitement adressés.

« La Caisse générale des assurances agricoles n'est pas moins conforme aux règles d'une sage et généreuse économie politique que les caisses d'épargne, la caisse des retraites pour la vieillesse, les salles d'asile, la caisse de l'armée, les associations de prévoyance et de secours mutuels, que toutes les institutions destinées à venir au secours des classes laborieuses et souffrantes.

« Le projet ne gêne en rien la liberté des assurés, puisqu'en déclarant l'assurance facultative, il laisse chacun libre de profiter ou non du bienfait de l'institution.

« Enfin il ne crée point une concurrence à l'industrie privée: cela est évident en ce qui concerne la grêle et les inondations, puisque ces deux fléaux n'ont encore été l'objet d'aucune espèce d'assurance; cela ne l'est pas moins relativement à la grêle et à la mortalité des animaux, puisque, d'une part, toutes les tentatives d'assurances particulières contre ces sinistres ont, depuis cinquante ans, surabondamment prouvé l'impossibilité où elles sont d'offrir à l'agriculture des garanties sérieuses, et que, d'autre part, ces assurances étant mutuelles, c'est-à-dire excluant toute idée de spéculation, on ne peut, sans fausser le sens des mots, prétendre que l'Etat ferait ici concurrence à des spéculations qui n'existent pas.

« La spéculation existe dans les assurances contre l'incendie, contre les risques maritimes et sur la vie. Ces assurances ont donné lieu à de grandes compagnies qui répondent à leur but d'une manière assez efficace pour que l'Etat ne doive ni ne veuille se substituer à leur action ou leur créer une institution rivale. C'est parce qu'il n'en est point ainsi pour les sinistres de l'agriculture que le gouverne-

ment a cru de son devoir d'intervenir.

« Personne assurément ne méconnaît les services rendus par les assurances mutuelles contre la grêle; le gouvernement rend pleine justice au zèle et aux bonnes intentions de la plupart de leurs fondateurs; mais plus ont été considérables les efforts de l'industrie privée, plus la faiblesse des résultats obtenus démontre son impuissance.

« En présence de ces fléaux périodiques qui promènent successivement sur tous les points du pays la ruine et la misère, déprécient la valeur des terres, découragent le cultivateur, dépeuplent les campagnes au profit des villes, et rendent presque impossible tout crédit, toute amélioration sérieuse en faveur de l'agriculture; en présence des vœux si souvent exprimés par les députés, les conseils généraux et les sociétés agricoles, le gouvernement pouvait-il rester plus longtemps inactif? N'était-il pas de son devoir d'essayer au moins si, à l'aide de tous les moyens dont l'administration dispose, il ne pourrait pas mieux que les entreprises particulières défendre les populations rurales contre les calamités qui les frappent?

« Le gouvernement ne se dissimule point les difficultés de cette nouvelle tâche. Pour les surmonter, il compte sur la prudence avec laquelle il a préparé le projet, sur l'expérience et la sagesse du conseil d'Etat appelé à en délibérer, sur le zèle des fonctionnaires publics et de tous les hommes dévoués aux intérêts de l'agriculture, qui s'empresseront de prêter leur concours au succès de cette généreuse et populaire institution. »

Nous lisons dans une correspondance adressée de Londres, le 15 juillet, à la *Gazette autrichienne*:

« Plusieurs journaux allemands disent que le cabinet de Vienne s'efforce de déterminer les puissances européennes à adresser une note commune au cabinet de Saint-James pour l'inviter à prendre des mesures répressives contre les conspirations des réfugiés politiques de Londres. Sans vouloir rien affirmer sur les démarches projetées en Allemagne,

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

IX.

Martial se trouva serré de près par son auditoire rangé en cercle autour de lui; Smarth n'était pas le moins curieux de tous; il lui tardait de déchiffrer enfin l'énigme de cette aventure bizarre, et, appuyé au bras de son ancien camarade du *Triton*, il lui tardait que le sergent commençât son récit.

Martial se frotta le front, se gratta l'oreille, puis il dit avec chagrin :

— Voilà le guignon, mon capitaine, je ne peux rien vous raconter. — Comment! — Absolument rien, parole d'honneur; et cependant, sac à papier! je sais bien des choses... — Explique-toi. — C'est là le difficile; vous me mettriez dans un pilon et vous m'y pileriez que je n'ouvrierais pas la bouche sur tout ce que j'ai vu et entendu depuis hier.

Chacun se regarda; le capitaine croyait rêver.

— Allons, allons, dit Smarth, tu n'es pas ici sous les griffes de Dessalines, conte-nous ton histoire sans peur.

Martial se contenta, pour toute réponse, de regarder le timonier avec hauteur.

— Finissons cette plaisanterie! s'écria Meynard; si tu n'as rien à nous apprendre, partons. — Je n'ai qu'un seul conseil à vous donner, mon capitaine, et encore je ne sais trop si j'en ai le droit: ne vous aventurez pas

davantage dans cette expédition; c'est un mauvais endroit que celui d'où je viens, et vous y serez mal reçu; virez de bord et laissez-moi retourner... — Il est décidé ment fou, interrompit le capitaine s'adressant à Brûlart, ne l'écoutons plus... Vous voilà donc en pays de connaissance, commandant? — Mon Dieu! oui, et vous permettez que je vous présente l'une des gloires de nos vieux équipages, le brave maître de manœuvres du vaisseau le *Triton*, un ci-devant vaisseau qui a fait les campagnes des Indes et d'Amérique. — Monsieur a servi du temps de Louis XVI... — Je le crois bien! s'écria Brûlart; il a perdu un œil à Bab-el-Mandel, comme moi j'ai perdu un bras à Aboukir... Il a si bien servi que le roi Louis XVI lui a fait un don magnifique, une hache d'abordage... Te souviens-tu de ce beau jour, mon vieux Smarth?... notre brave amiral pleurait de joie avec toi... Pauvre amiral! que sera-t-il devenu dans toute cette bagarre politique?... Ah! si nous l'avions eu avec nous à Aboukir! j'aurais peut-être perdu deux bras au lieu d'un; mais, tonnerre de Brest! mon ancien, nous aurions tapé les Anglais comme jadis.

Smarth serra la main de son camarade avec attendrissement.

— Je le crois aussi, répondit-il; souvent nous avons causé, l'amiral et moi, de votre bataille d'Aboukir; et M. le comte m'a prouvé, clair comme le jour, que vous aviez été commandés par des massacres. — Je n'ose pas te demander si M. de Cardonne vit encore? — Et il vivra longtemps, Dieu merci! il ne tient qu'à toi de lui faire une visite, ça le rajeunira; dans moins d'une

heure nous serons à sa porte... Mais non, il se passe de trop vilaines choses là-bas, ne quitte pas ton bâtiment, mon vieux; au temps où nous vivons, c'est le plus beau, c'est le seul palais qu'on puisse habiter.

Le capitaine Meynard avait prêté une grande attention à ce dialogue, et, en entendant nommer l'amiral de Cardonne, il avait senti battre son cœur de joie et d'espérance; ne pouvant se maîtriser plus longtemps, il interrompit les deux amis, et s'adressant à Smarth :

— Dans moins d'une heure, dites-vous, nous pourrions être rendus chez M. de Cardonne? — Certainement; demandez au sergent? — Tu es donc allé chez l'amiral, toi aussi?

Martial fit un signe de tête affirmatif.

— Allons, commandant, sans plus de discours, débarquons; votre ancien camarade se chargera de me mettre à terre. — Bien volontiers; mais, capitaine, je dois vous prévenir de certains embarras que nous avons à la maison: le général Dessalines et quelques mauvais drôles de son état-major nous ont honorés de leur visite; ce ne sont pas gens à rencontrer de bon cœur. — Peu m'importe.

Martial tira le capitaine à part, et lui dit tout bas :

— Vous saurez plus tard, je l'espère, pourquoi je me tais aujourd'hui avec obstination; je ne peux cependant m'empêcher de vous supplier de renoncer à votre projet; vous allez vous fourrer dans la gueule du loup; autant vaudrait descendre en enfer que de frapper à la porte de ces gens-là... Croyez-moi, je ne peux vous dire que ça.

je crois pouvoir assurer que lord Cowley doit déclarer à la cour des Tuileries, au nom de son gouvernement, que l'Angleterre regarde comme une affaire d'honneur de ne pas tolérer plus longtemps les menées odieuses de ces réfugiés politiques, qui ont pris pour drapeau le meurtre et le pillage. Aussitôt que toutes les preuves de la participation coupable du comité révolutionnaire et de ses adeptes seront recueillies, le ministère anglais se propose de demander au parlement un bill qui l'autorise à expulser du territoire anglais tous les réfugiés politiques qui ont abusé de l'hospitalité qu'ils y ont reçue. Cette résolution du ministère est d'autant plus honorable qu'elle a été prise spontanément.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 23 juillet. — Le prince Albert partira dimanche pour Bruxelles, où il va assister au mariage de la princesse Charlotte.

Tous les journaux parlent avec horreur de l'attentat révélé par le *Moniteur*.

Berlin, 22 juillet. — L'empereur de Russie est attendu dimanche à Potsdam. Il s'embarquera mardi à Stettin. Le grand-duc Michel retournera mercredi à Saint-Petersbourg.

La convocation des chambres du duché de Holstein est promise pour le 17 août.

Les élections dans la Moldavie ont été ajournées.

Madrid, 22 juillet. — L'inauguration de la canalisation de l'Ebre a eu lieu avec solennité le 19.

Marseille, 22 juillet. — Des nouvelles de Constantinople, du 11, annoncent que le Sultan a autorisé la création d'une grande route de Beyrouth à Damas, entreprise par un ancien officier français. La diligence ferait le trajet en neuf heures, et le roulage gagnerait 50 0/0 d'économie à cette mesure.

Après les avanies répétées essayées par les Anglais, lord Redcliffe a obtenu un châtimement public des coupables.

Le général Outram a passé par Bagdad revenant de Bushire pour se rendre aux Indes. Mohammedah a été évacué par les Anglais, et les Cipayes gardent Bushire jusqu'au mois de novembre, époque de l'évacuation d'Hérat. (Havas.)

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS. — Le paquebot *City-of-Baltimore* a apporté à Liverpool des nouvelles de New-York d'un jour postérieures à celles que nous avons enregistrées.

Les troubles ont recommencé à New-York dans la soirée du 8. Un nouvel engagement a eu lieu entre la nouvelle police et la populace : deux émeutiers ont été tués.

Un incendie considérable a désolé la Nouvelle-Orléans. Onze magasins ont été détruits, ainsi que des marchandises pour une valeur d'environ un demi-million de dollars.

D'après une lettre de Washington adressée au

New-York-Herald, le différend entre les Etats-Unis et Venezuela était en voie d'arrangement.

INDE. — Une lettre d'un Indien, resté à Delhi après le massacre des Européens, publiée par le *Times*, contient de tristes détails sur l'état où cette ville se trouvait à la suite de ce grand désastre :

« Tous les vagabonds de la ville, dit cette lettre, se sont joints aux rebelles pour ravager la cité. Le lendemain du massacre, à trois heures, le roi de Delhi et son empire ont été proclamés, et le drapeau impérial a été hissé au bureau central de police. Le chef de la nouvelle police rechercha pour les tuer tous les Européens qui pouvaient être restés dans la ville. Puis l'artillerie tira une salve en l'honneur du nouvel empire ; puis on pillait jusqu'à la nuit. Il n'y a ni chef ni ordre dans la cité, c'est à chacun de défendre sa maison de son mieux. On a attaqué la maison du grand banquier Mongsee Ram, mais il avait rassemblé tant de monde pour la défendre qu'après un long combat l'attaque a été repoussée. (La lettre donne ici les noms des autres banquiers qui ont été pillés.) La Banque de Delhi a été entièrement saccagée. En deux jours, plus de 200.000 roupies ont disparu. On ose à peine sortir de chez soi. La poste a été arrêtée, le télégraphe électrique coupé ; point de nouvelles. On ne voit nulle part la face d'un Européen. Où peuvent-ils être tous allés ou combien en a-t-on tué ? Des centaines de cadavres sont gisants parmi les débris du magasin à poudre. Ceux qui sont chargés de brûler les morts fouillent les ruines pour y reconnaître ceux qu'ils cherchent et leur rendre les honneurs funèbres. Je ne sais si je vivrai assez pour voir la fin de tout cela. Des centaines d'hommes riches sont devenus des mendiants, et des centaines de vagabonds sont devenus riches. Quand la cité aura enfin un maître, on ouvrira les marchés et on rétablira l'ordre. Mais pendant ces deux jours des milliers d'hommes ont jeûné, parce que toutes les boutiques sont pillées ou fermées. »

FAITS DIVERS.

— Les presses de la Monnaie fabriquent depuis quelque temps de belles pièces d'or de 100 fr., grandes à peu près comme la pièce de cinq francs d'argent.

— Une lettre écrite par un officier de la frégate française *la Pomone*, parle en ces termes des fouilles exécutées à Boudroum (ancienne Halicarnasse) dans le tombeau du roi Mausole, sous la direction d'un antiquaire anglais, M. Newton :

« A notre arrivée à Boudroum, M. Newton, qui nous attendait au débarcadère, nous proposa de nous mener tout de suite au milieu des ruines du tombeau, qui n'est guère qu'à une portée de fusil de la plage. Il nous fit d'abord remarquer le mur d'enceinte, découvert après de laborieuses recherches, et qui se trouve avoir, à peu de choses près, les dimensions qu'on peut déduire des récits de Pline ; une portion de mur presque intacte, faite de grandes pierres de marbre, de forme rectangulaire et mathématiquement superposées, fixa

surtout notre attention.

» Nous descendîmes ensuite dans les souterrains funéraires que reconstruisait jadis la pyramide immense du mausolée ; ces souterrains ont un certain rapport avec ceux du tombeau du roi Salmanazar, à Sayda (Sidon). C'est dans une de ces tombes souterraines que M. Newton trouva deux beaux vases d'albâtre sur lesquels étaient gravés ces mots : *Le grand roi Xercès*, d'après l'étude qu'en fit faire la Société royale de Londres ; trouvés dans le tombeau du roi de Carie, Mausole, ils provenaient, suppose-t-on, d'un cadeau fait par le roi Xercès, après la bataille de Salamine, à l'illustre reine Arthémise, qui y combattit si vaillamment ; la seconde Arthémise, veuve de Mausole, ne régna que cent vingt ans après cette reine guerrière, et dut faire suivant l'usage, ramasser toutes ses richesses de famille dans le royal tombeau. En sortant des caveaux, nous nous trouvâmes au milieu de débris de marbre de toutes sortes, de colonnes d'ordre ionique, de bas-reliefs, de chapiteaux, etc.

» D'après les récits des auteurs anciens, la partie principale du monument était une immense pyramide quadrangulaire assise sur une multitude de colonnes qui entouraient sa base, et au sommet de laquelle se voyait le quadrigé conduit par Mausole lui-même. Pyramide, quadrigé et colonnes se sont écroulés pêle-mêle, et ce n'est pas sans grande peine que M. Newton est parvenu à découvrir un colossale cheval en marbre qui faisait, sans doute, partie du quadrigé, et une figure de statue héroïque en marbre, qui était probablement celle du roi.

» Le cheval de marbre trouvé a été embarqué à bord de la frégate à vapeur *la Gorgone* qui assiste, depuis sept mois, le savant antiquaire dans ses pénibles recherches. Un capitaine et une section du génie sont en outre affectés à ces travaux, auxquels prennent part également cent ouvriers indigènes. Près de 200 caisses, remplies de débris antiques, ont déjà été expédiées en Angleterre. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les obsèques de M. Thoreau de la Martinière, dont nous avons annoncé la mort si subite et si douloureuse, ont été célébrées, mardi, au milieu d'une assistance considérable. Toute la ville, à vrai dire, a voulu par sa présence rendre hommage à la mémoire de l'honorable citoyen qu'elle a perdu. Nous avons remarqué que le vénérable Curé de St-Pierre avait quitté une retraite à laquelle il assistait à Angers, pour venir présider à cette sainte et triste cérémonie.

M. de la Martinière appartenait à une de nos anciennes familles qui avait occupé à Poitiers, il y a plusieurs siècles, de grandes charges municipales, et que des commandements militaires importants avaient illustrée. La Révolution le frappa, encore enfant, dans ce qu'il avait de plus précieux. Son père et sa mère périrent, en 1793, à St-Malo, victimes des lois sur l'émigration, au moment où ils allaient partir pour l'Ile-de-France.

La jeunesse de M. de la Martinière, orphelin, fut loin d'être heureuse. Dès que l'âge le lui permit,

Meynard haussa les épaules et revenant près du commandant :

— Vous me répondez de la loyauté de cet homme ? dit-il en montrant Smarth. — Comme de la mienne. — Il est incapable de me faire tomber dans un guet-apens ? — Fi donc ! — Alors, mon camarade, je me livre à vous ; conduisez-moi chez l'amiral de Cardonne, car c'est lui que je suis venu chercher de si loin. — Soit ! fit Smarth, nous tâcherons de vous trouver une cachette. — Et cependant, grommela Martial, j'ai bien vu ce que j'ai vu, j'ai bien entendu ce que j'ai entendu ; la vieille sorcière qui est dans cette maison est bien l'empoisonneuse de la nuit dernière ; sa façon de me regarder, que diable ! était suffisamment significative. — Toi, dit Meynard au sergent, reste ici, le commandant te ramènera en France ; tu en auras été quitte pour la peur. — Ça n'est pas bien de parler comme ça, mon capitaine ; vous devez savoir que je n'ai jamais eu peur pour ma peau. Vous voulez débarquer, eh bien, débarquons !... En route, et que tous ces canécans finissent.

Le capitaine s'était déjà jeté dans la chaloupe, Martial s'y élança après lui.

Smarth tenait le commandant Brûlart embrassé, et il ne pouvait s'arracher du pont du brick.

— Adieu, mon pauvre ami, disait-il, nous reverrons-nous jamais ? — Hum ! fit Brûlart, il ne faut jurer de rien ; j'ai dans l'idée, moi, que je te reverrai avant peu. — Oui, on parle d'une expédition que la France projette ; je ne te questionnerai pas à ce sujet, parce que je sais ce que vaut une consigne, mais souviens-toi au be-

soin de ton vieil amiral et de ton vieil ami ; partout où Smarth vivra, tu seras sûr de ne manquer de rien... Adieu. Si tu veux sortir du golfe où je te vois un peu aventuré, pointe au sud quart-sud-ouest ; les courants sont assez durs par ici ; embrasse-moi encore... là... bon voyage et bon vent.

Smarth se précipita dans sa chaloupe, tendit sa voile et courut droit sur la crique des Tamarins, où le feu qu'il avait allumé ne jetait plus qu'une faible lueur.

Pendant quelque temps, Meynard, Smarth et Martial voguèrent silencieusement ; chacun d'eux était plongé dans ses réflexions : celles du capitaine lui promettaient le bonheur et la gloire ; celles du marin avaient la tristesse et les regrets des vieux souvenirs ; quant à l'Enjôleur, il était loin de voir les choses en beau, et sa pensée, comme disent les poètes de l'Orient, n'effeuillait pas des roses. Ce fut lui cependant qui rompit le premier le silence ; il se rapprocha de Meynard à l'avant de la chaloupe, et lui dit, assez bas pour n'être pas entendu de Smarth :

— Mon capitaine, je vais vous donner une preuve de dévouement qui nous soulagera tous les deux, car, je le vois, vous me boudez. — Je l'avoue, ta conduite singulière, tes hésitations, tes faiblesses... — Merci... tel que vous me voyez, je suis prisonnier de guerre. — Toi ? — Un peu, et de bonne guerre, encore. Hier, quelques instants après vous avoir quitté, je suis tombé dans un parti de nègres ; on m'a lié pieds et poings ; on m'a conduit à Toussaint-Louverture qui m'a d'abord voulu faire pendre ; puis, cet illustre général, piqué de je ne sais quel

point d'honneur, m'a fait grâce et m'a constitué prisonnier sur parole. Je suis confié à la garde du général Desalines, coquin fiéffé s'il en fut, et j'ai pris l'engagement de rester neutre entre les blancs et les noirs, de ne favoriser ni les uns ni les autres, soit par parole soit par action... — Et tu as subi cette honte ? — Ma foi, j'avais la corde au cou... d'ailleurs j'ai fait mes conditions ; j'ai exigé que le traité ne fût valable que pour quinze jours... j'ai mes projets. — Dans ce cas, mon garçon, il fallait faire honneur à ta parole, et, en favorisant mon débarquement, tu as faussé ton serment. — Je n'ai rien à me reprocher, et si nous nous sommes rencontrés, c'est à mon corps défendant. — N'as-tu pas fait le signal convenu en allumant ce feu ?... C'est le vieux matelot nègre qui, malgré moi, a incendié les broussailles de la côte ; c'est ce vieux loup de mer qui, sous prétexte de me procurer un divertissement, m'a mené au-devant du brick. Je vous répète que je ne suis pour rien dans toutes ces aventures dont je me lave les mains. Un mot encore, et ce sera le dernier, car j'en dis trop pour ma conscience : méfiez-vous de ce pilote d'enfer, il est madré comme un Normand ; méfiez-vous de l'amiral en question : je le crois au mieux, quoi qu'il en dise, avec les chefs des citoyens du pays ; méfiez-vous surtout d'une mégère dont le seul aspect vous fera mal au cœur, et qu'on nomme, je crois, la Rémédios : c'est le diable en jupons courts ; enfin, méfiez-vous d'une belle demoiselle que j'ai vue. — Chez le comte de Cardonne ? — Oui. — N'est-ce pas qu'elle est sans pareille ? — Vous la connaissez ? — Si je la connais !... Va toujours, ceci ne

Du 16 au 23 juillet.

Depuis quelques jours, la Bourse est entrée dans une meilleure voie; elle fait trêve à cette réaction insensée qui menaçait de s'éterniser, et qui était un contre-sens par trop manifeste, en regard de la situation financière, industrielle et commerciale du pays.

Il y a longtemps déjà que la baisse avait dit son dernier mot, les porteurs de titres s'abstenant de vendre, les spéculateurs restant dans l'inaction, le courant d'affaires n'était pas assez puissant pour faire fléchir les prix, qui conservaient ainsi une sorte de fermeté passive dont il ne faut savoir nul gré aux acheteurs.

Cette semaine, plusieurs faits d'une haute importance sont venus grossir le faisceau de circonstances favorables qui auraient dû depuis longtemps éveiller l'attention et exciter la confiance des capitaux. On s'accordait à croire que la Banque de France, imitant l'exemple de la Banque d'Angleterre, ne laisserait pas cette semaine s'écouler sans réduire à 5 0/0 le taux de l'escompte. Mais il paraît que ces jours derniers l'encaisse de la Banque a subi une assez forte diminution, qui a engagé le conseil de direction à différer l'accomplissement de cette mesure. De là un léger désappointement qui, joint aux réalisations provoquées par la hausse, a déterminé une réaction sensible sur les valeurs.

La liquidation des chemins de fer s'est faite dans des conditions qui témoignaient en même temps, et d'un singulier ralentissement des affaires, et d'une spéculation obstinément engagée à la baisse, car le report a été nul sur presque tous nos chemins, et le découvert a été pour beaucoup dans leur reprise. Il n'a pas secondé moins efficacement d'ailleurs, le mouvement ascensionnel de la rente 3 0/0, qui avait atteint lundi le prix de 67.75, et qui, depuis lors, s'est considérablement affaibli, jusqu'à décrocher de nouveau le prix de 67 fr.

Le Crédit mobilier, qui s'était élevé à 1.000 fr., est retombé de plus de 50 fr.; les chemins de fer ont tous éprouvé une hausse et une baisse qui ont suivi la même proportion. Les actions de la fusion et les nouvelles actions du Nord donnent toujours lieu à des affaires suivies. Le Béziéris a résisté assez bien à la baisse, et a conservé l'avantage qu'il avait acquis tout d'abord. Depuis peu de temps, ses actions ont remonté de 40 fr.; elles se négocient activement à 485.

Les Ardennes se sont soutenus à peu près au pair. Le public de la Bourse se montre très-bien disposé en faveur de la nouvelle émission de cette Compagnie.

Au premier rang des valeurs industrielles figurent toujours les Caisses d'escompte Prost qui sont demandées à 420, et la Compagnie générale de crédit en Espagne, dont les merveilleux résultats pour la première année d'exercice ont attiré l'attention des capitalistes.

La Caisse centrale de l'Industrie est ferme à 132.50; la Compagnie marbrière du Maine se soutient au pair, ainsi que la Compagnie centrale du Gaz. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 23 JUILLET.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 90.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92 30.

BOURSE DU 24 JUILLET.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 90

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 92 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

il entra à l'École militaire, et en sortit, après une année, sous-lieutenant au 43^e de ligne. Il resta pendant six ans avec ce régiment à l'armée d'Espagne.

M. de la Martinière avait le sang militaire: il aimait passionnément son état. Brave, impétueux, il eut bientôt gagné l'épaulette de lieutenant. A moins de 22 ans, il commandait comme capitaine une compagnie de grenadiers. Blessé deux fois, il obtint le prix de son sang, la croix de la Légion d'Honneur, pour laquelle il avait été présenté quatre fois déjà. L'armée d'Espagne, où se le rappelle, était alors souvent oubliée. Il reçut une troisième blessure, le 12 avril 1814, à cette glorieuse bataille de Toulouse, la dernière bataille de l'Empire.

La réorganisation de notre armée par le gouvernement de la Restauration, après 1815, ne fut pas une occasion d'avancement pour M. de la Martinière. Il fut compris comme simple capitaine de voltigeurs dans le légion de Maine-et-Loire. Mais ses anciens services et sa science militaire lui eurent bientôt acquis la considération de ce nouveau corps. Tout modeste qu'il a toujours été, il aimait à raconter comment ses leçons de théorie étaient alors suivies non-seulement par ceux auxquels elles étaient destinées, mais encore par un certain nombre de ses égaux en grade, et même par quelques-uns de ses supérieurs, aussi bons gentilshommes que lui peut être, mais soldats moins expérimentés. Son colonel, M. le marquis de Civrac avait su l'apprécier: et il lui annonçait une prochaine et tardive promotion au grade de chef de bataillon, lorsqu'un événement de famille, un mariage, détermina M. de la Martinière à quitter cette vie militaire pour laquelle il était né. Il avait alors 28 ans: à coup sûr, s'il l'eût continuée, elle l'eût conduit loin: il la regretta tant qu'il vécut.

Entré dans la vie civile, M. de la Martinière ne tarda pas à apporter à la ville dont il devenait le citoyen son concours actif, intelligent et généreux. Sous l'inspiration et sous le mairat d'un homme dont le souvenir sera toujours cher, de M. Maupassant, il prit le commandement de l'un des bataillons de notre garde nationale, pour en devenir bientôt le colonel. Notre ville se rappelle avec reconnaissance le dévouement dont M. de la Martinière fit preuve dans ces fonctions, et les services réels qu'il y rendit pendant quinze années. C'est qu'à Saumur, la garde nationale avait une importance qu'elle n'eût pas pu être dans des cités plus peuplées. Placée en face de l'un de nos établissements militaires les plus brillants, elle demandait à être conduite avec mesure et dignité. Nul mieux que M. de la Martinière n'eut le don de suffire à cette situation. Vrai militaire, et versé dans la connaissance des droits et des devoirs de chacun, il avait su se faire tenir en haute estime par les chefs de l'École de cavalerie, en apportant dans ses rapports avec eux autant de facilité que de fermeté. C'est à la suite de ces longs services, qu'en 1842, le gouvernement éleva le colonel de la garde nationale de Saumur au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

Cet amour du bien public, ce désir constant d'être utile, suivirent M. de la Martinière partout où l'ap-

pelèrent les intérêts de la ville. Au conseil municipal, au bureau d'administration du collège, à la commission d'inspection de nos écoles primaires, on le trouva toujours prêt, toujours dévoué. Ces devoirs municipaux d'ordres divers étaient pour lui chose sérieuse, et il apportait, pour les remplir, sa droiture d'esprit, sa fermeté de caractère, et ces habitudes de ponctualité militaire qui ne déparent rien, lorsqu'elles sont transportées dans le service civil.

Dans la vie privée, il fut bon, généreux, prompt à servir. Et ces députations des communes rurales qui l'ont accompagné avec nous à sa dernière demeure, attestent les regrets, les souvenirs d'estime et d'attachement qu'il a laissés partout où il a été connu.

Un jeune homme, M. L., appartenant à une vieille et honnête famille de Saumur, s'est tiré hier un coup de pistolet en pleine poitrine. — La mort a été instantanée. — Depuis quelques jours, il paraissait n'avoir pas, dit-on, la plénitude de sa raison.

Un décret impérial, signé à Plombières, le 16 de ce mois, porte que la session des conseils-généraux s'ouvrira le 24 août prochain et sera close le 7 septembre au plus tard, dans tous les départements de l'Empire, à l'exception du département de la Seine.

Les examens préliminaires d'admission à l'École des mineurs de Saint-Etienne seront ouverts à Angers, du 5 au 14 août 1857.

Les candidats sont invités à se présenter dans cet intervalle, de midi à quatre heures, avec les pièces justificatives à l'appui de leur demande d'admission, chez M. Orsel, ingénieur des mines, à Angers, chargé de ces examens.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

L'ÉLIXIR RASPAIL, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, vient d'obtenir une nouvelle médaille à l'exposition du Mans (Sarthe).

Malgré l'augmentation toujours croissante des alcools de vin que M. Combié fait distiller à son compte dans le midi, et le prix extraordinaire où se sont élevés les sucres, il n'a jamais changé ses prix ni ses qualités, préférant un moindre bénéfice à l'emploi des alcools industriels et des sirops de fécula, tenant à se conserver la réputation qu'il s'est acquise jusqu'à ce jour.

MM. les débitants et consommateurs sont priés d'exiger le cachet sur la cire et les étiquettes ornées de médailles que M. Combié seul possède. (380)

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le *Liniment Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boiteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *foulures*, *écarts*, *molettes*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt: à Angers, chez MÈNIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEM, ph. (104)

e regarde pas. — De plus fort en plus fort... en voilà bien d'une autre! Ma foi, capitaine, je n'ai plus rien à vous dire, et puisque vous avez des intelligences dans la place, je perdrais mon temps à vous donner des avis... Mais c'est égal, je suis mathématiquement interloqué, et je tombe de mon haut à chacun de mes pas dans ce pays de nègres, de singes et de perroquets. Bonne chance je vous souhaite... Si je n'ai pas le cou tordu d'ici à huit jours, nous nous raconterons probablement de drôles de choses. — Dégagez donc un peu l'avant de la chaloupe! cria Smarth; vous retardez la marche; et puis, capitaine, veuillez avoir la complaisance de vous asseoir près de moi, nous avons à causer.

Meynard obéit.

— Il ne faut pas songer à entrer cette nuit chez l'amiral, continua Smarth; on pourrait vous apercevoir, et, comme la maison est pleine d'officiers, votre liberté, pour ne pas dire plus, serait compromise. Je vais donc vous conduire dans une cachette où personne ne vous ira chercher, et j'avertirai mon maître de votre arrivée quand nos hôtes seront partis. — Très-volontiers, je me mets à votre discrétion. — Que faudra-t-il dire à l'amiral de votre départ?

Le capitaine hésita, les défiances de Martial lui commandaient une grande réserve.

— Vous direz à M. de Cardonne qu'un officier français, le capitaine Meynard, a fait le voyage de Brest à Saint-Domingue pour lui demander sa fille en mariage.

Smarth fit un soubresaut violent, et répondit avec sévérité:

— Plaisantez-vous, Monsieur? — Il me semble que deux mille lieues en mer ne sont pas une plaisanterie; il me semble qu'il faudrait être bien audacieux pour jouer avec le nom de M^{re} Nancy de Cardonne. Bref, plaisanterie ou non, je vous prie de faire ma commission; l'amiral me jugera. — Ça suffit. — Par exemple, murmura Martial, voilà une finesse et un fier toupet! sans être curieux, je voudrais voir le capitaine manœuvrer dans le brouillard où il vient de se fourrer. Mais, au fait, comment connaît-il le nom de la demoiselle? Parole d'honneur, tout le monde est sorcier dans ce pays-ci, excepté moi, bien entendu.

Le voyage s'acheva dans un profond silence, et la chaloupe ne tarda pas à entrer dans l'Anse-aux-Mouettes.

Smarth sauta le premier à terre, amarra le canot, et, disant à ses compagnons « venez, » il les conduisit derrière de gros rochers qui masquaient un bosquet de mangliers. Après avoir fait plusieurs circuits, le marin s'arrêta devant un quartier de granit qui semblait s'être détaché de la colline, et il dit à ses deux compagnons: — Aidez-moi.

Meynard et Martial, unissant leurs efforts à ceux de Smarth, déplacèrent la pierre et découvrirent l'orifice d'une excavation profonde.

— Entrez, dit Smarth: si mauvais que soit le gîte, vous y serez mieux que dans le palais du général Dessalines. C'est bien Meynard que vous vous appelez, n'est-ce pas? — Oui, mon brave. — Ne vous impatientez pas, vous ne serez pas oublié. — Adieu, mon capitaine, fit Martial; nous voilà drôlement logés tous les deux, qu'en

pensez-vous? — Bah! une nuit de bivouac de plus ou de moins... Au revoir, et tâche de garder la tête sur tes épaules.

Smarth et le sergent remirent le quartier de roche à sa place et s'éloignèrent.

— J'espère que nous avons fait une jolie tournée, hein? dit le timonier en cheminant. — Il est certain qu'on ne voit pas en plein midi ce que nous avons vu cette nuit. — Il est bon là, ton officier. — Vous dites? — Je dis qu'il est bon enfant, le capitaine, de croire que je donne dans ses balivernes. — Le capitaine ne ment jamais. — Oh! certainement, pas plus que toi, j'en suis sûr; mais, en attendant, son amourette me fait rire. — Ah bah! — Ça ressemble à ta discrétion. Mon Dieu, pourquoi ne pas dire tout uniment que vous avez été envoyés en avant, tous les deux, pour faire le logement de l'armée française; les marsouins, lorsqu'ils ont mon âge, collègue, ne mordent pas à l'hameçon. — Ce chenapan nous fera brûler vifs, pensa Martial; il est fin comme un renard. — Nous voilà rendus, reprit Smarth; tout le monde dort, jusqu'au nègre de garde, Dieu me pardonne! Allons nous coucher; nous boirons demain le coup de l'étrier.

Le matelot conduisit son hôte dans la chambre qu'il lui avait préparée, puis il gagna la sienne en se disant et répétant à chaque pas:

— Ça va chauffer! ça va chauffer! et avant peu, branle-bas partout!

(La suite au prochain numéro.)

M^e DEHAU, notaire à Baugé, demande un CLERC. (425)

A LOUER

ÉCURIE, MAGASIN ET TERRAINS, Sur le quai Saint-Nicolas.

S'adresser au sieur DAVOINE, concierge des anciens magasins à fourrages. (426)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères,

POUR CAUSE DE DÉPART, Autorisée par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur,

D'UNE TRÈS-GRANDE QUANTITÉ de beaux

MEUBLES NEUFS

Et autres marchandises,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur,

Le lundi 27 juillet 1857, à midi, et jours suivants,

Dans les salles de l'ancien café Deville, rue d'Orléans, n^o 19.

Designation:

Ameublements en velours, choix de fauteuils et canapés en tous genres, jolies étagères et bibliothèques, tables et guéridons de salon, chauffeuses, prie-Dieu, tabourets de pianos, glaces de différentes grandeurs, descentes de lit, rideaux brochés, brodés et laine, chaises garnies, tables de nuit, beaux berceaux d'enfants tout montés, bois de lits en noyer et en fer, assortiments de soieries pour meubles, toile perse, damas toutes couleurs, guipure, bordures et crêtes en tous genres, bâtons, patères, galeries en cuivre, matelas, couvertures, rideaux, flambeaux, fauteuils Louis XV et Louis XVI, mobilier complet, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets. On paiera comptant plus 5 p. %.

La Société-Centrale des Manutentions de France, formée au Capital de six millions, divisés en 12,000 actions de 500 francs devant produire 20 % de bénéfices annuels, est représentée à Saumur par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, chez lequel on souscrit.

A VENDRE

Une MAISON, appartenant à M. Bournillet, située à Saumur, rue de la Bilange, occupée par le sieur Guichard marbrier et autres, et joignant au nord la rue de la Bilange, au midi la rue de la Monnaie et le sieur Guillemet, cafetier, au levant la rue de la Fidélité, au couchant M. Maupoint.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (352)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La propriété de FELINE, dépendant de la succession de M. Berthelot, située dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la route de Saumur à Gennes, à 3 kilomètres de Saumur.

Elle consiste en petite maison de maître, cour, jardin, maison de fermier, bâtiments d'exploitation, terres, oûches, pâtis, prés, vigne et bois-taillis; le tout de la contenance de 29 hectares 61 ares 5 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX. (353)

A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3. S'adresser à M. LECOY. (190)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

de suite, Une MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, occupée par l'OEuvre du Fourneau alimentaire et autres locataires.

S'adresser à M^e DION. (416)

A VENDRE

UNE MAISON, sise sur la levée d'Enceinte, occupée par M^{me} Cousillan. S'adresser à M^e DION, notaire.

Etude de M^e PERNET, notaire à Blois (Loir-et-Cher.)

BOIS DE BARDAY,

Situé commune de Françay, près Herbault, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher),

D'une contenance de 150 hectares 59 ares 83 centiares, d'un seul morceau,

A VENDRE

Par adjudication,

En bloc, par lots ou en détail, au gré des amateurs,

Le dimanche 23 août 1857, heure de midi,

En l'étude et par le ministère de M^e PERNET, notaire à Blois.

Cet immeuble est propre à la spéculation. Le défrichement de ce bois est autorisé. On traitera à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur ORTEAU, garde, demeurant commune de Gombergeau: Et, pour connaître les conditions de la vente et pour traiter, à M^e PERNET, notaire à Blois. (402)

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855 CONSERVATEUR DENTAIRE PRIX 2 fr. 50 le flacon. 1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.) Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff.-parf., rue d'Orléans.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX,

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819 et 6 avril 1848.

Extrait du *Moniteur universel* du 8 mai 1857.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 7 Mai courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle à cette époque, s'élevaient à quatre milliards sept cent cinquante-quatre millions deux cent vingt-deux mille six cent quarante-six francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à cinquante-quatre mille trois cent cinquante-neuf assurés, pour dommages d'incendie, la somme de soixante-deux millions soixante-sept mille quatre cent vingt-trois francs vingt-neuf centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX forme un fonds de réserve qui, au 31 décembre 1856, était de trois millions deux cent quatre-vingt-huit mille soixante-seize francs quatre-vingts centimes, savoir:

Primes réservées pour les risques courants.	1,288,076 80	} 5,288,076 80
Réserve sociale.	2,000,000	

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 1857 et années suivantes, dont le montant s'élève à près de vingt millions.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du deuxième semestre 1856 qui leur ont été soumis dans cette séance.

La COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie et contre l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les Sociétés mutuelles. — Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre le propriétaire des risques du voisin. Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, Agent de la Compagnie à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance. (427)

MAISON

Située rue Beaurepaire, Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE

Présentement, Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M^e LE BLAYE. (147)

A VENDRE

La Propriété

DE FOURNEUX,

Située communes de Dampierre, Souzay et Parnay, arrondissement de Saumur.

Il sera fait un lot séparé du château et de son entourage, composé de toute son enclôture et d'une annexe de terres, vignes, bois, et futaies.

Le surplus sera vendu par lots, à l'amiable et au gré des acquéreurs, avec entrée en jouissance immédiate et droit à la récolte des vignes, aux chaumes et à la seconde herbe des prés.

Les acquéreurs ne paieront pas d'intérêts jusqu'au 1^{er} novembre prochain. Ils paieront 5 p. % de leur prix. S'adresser :

Pour visiter la propriété, au sieur BAILLERGEAU, garde de Fourneux, demeurant à la mairie de Dampierre;

Et pour traiter, soit à MM. HARBOUT et NAVEAU, mandataires des propriétaires, qui se trouveront à Saumur, Hôtel Budan, les 18 et 19 juillet 1857, et, en suite, le second dimanche de chaque mois et le samedi précédent, Soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (387)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à 6 kilomètres de Poitiers, avec avenue sur une route impériale, parc de 60 hectares au centre de la propriété; maison de maître et trois corps de ferme. Ce domaine forme un bel ensemble de 238 hectares 91 ares; il existe une superficie considérable sur cette propriété.

S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, à M. DIXMIER, à Saumur. (378)

A VENDRE

Pour cause de départ.

La MAISON de M. le capitaine de Chaumontel, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, lingerie, plusieurs chambres à coucher, greoier, écurie remise, serre et jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (417)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La ferme de la DURBELLERIE, appartenant à M. Bontiller de Bauregard, située dans la commune de Villebernier, exploitée par Henri Esnault, et d'une contenance de 12 hectares 45 ares 81 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX. (354)

DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Saumur, P. GODET, imprimeur.